

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

Date de convocation : 7 avril 2016

Date d'affichage : 7 avril 2016

L'an deux mil seize et le treize avril à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François - TRAINEAU Marie-France – BAILLIEZ Anne-Sophie - GRANGER Franck – GIRERD-CHANEL Laurence – LABLANQUI Jean-Marie - GRACIANO Manu - BETON Brigitte - CAMU Géraldine – ANGE Josiane – DERBIER Paul – ROBIN Christelle - GIROT Dominique.

Absents excusés : JUVENON Marie-Hélène

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à TRAINEAU Marie-France

Marie-France TRAINEAU a été élue secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2016
- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2016
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M4 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015.

Voté à l'unanimité

- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF M4 2015

Sous la présidence de M. LABLANQUI Jean-Marie, adjoint en charge des finances, le Conseil municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat 2014 reporté | 20 132,68 € | | | 15 323,96 € | 20 132,68 € | 15 323,96 € |
| Opérations de l'exercice 2015 | 48 470,12 € | 80 266,48 € | 50 858,67 € | 39 311,59 € | 99 328,79 € | 119 578,07 € |
| TOTAL | 68 602,80 € | 80 266,48 € | 50 858,67 € | 54 635,55 € | 119 461,47 € | 134 902,03 € |
| RESULTAT DE CLÔTURE A AFFECTER | | 11 663,68 € | | 3 776,88 € | | 15 440,56 € |
| Dont Restes à Réaliser | 3 827,38 € | | | | 3 827,38 € | |

Voté à l'unanimité

• **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 M4**

| | |
|--|--------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | 15 440,56 € |
| Affectation obligatoire (001) | 11 663,68 € |
| Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement | 0,00 € |
| Solde disponible | 3 776,88 € |
| Affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0,00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) | 3 776,88 € |
| <i>Total affecté au compte 1068</i> | <i>0,00 €</i> |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (002) | 0,00 € |

Voté à l'unanimité

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M4 2016**

| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
|---|---|--------------------|---|---|--|--------------------|
| Chapitres | Désignation | Propositions 2016 | | Chapitres | Désignation | Propositions 2016 |
| 011 | Charges à caractère général | 6 296,70 € | | 75 | Autres produits de gestion courante | 26 490,18 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 2 100,00 € | | 77 | Produits exceptionnels | 27 604,09 € |
| 66 | Charges financières | 15 950,00 € | | 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 3 776,98 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 57 871,25 € |
| 68 | Provisions | 500,00 € | | | | |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | | | | |
| 23 | Virement à la section d'investissement | 5 572,94 € | | | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre secti | 27 451,51 € | | | | |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 57 871,15 € | | | | |
| INVESTISSEMENT | | | | | | |
| Chapitres | Désignation | Propositions 2016 | | Chapitres | Désignation | Propositions 2016 |
| 139 | Amortissements de subventions | 8 003,13 € | | 10 | Réserves | 0,00 € |
| 16 | Emprunts | 29 185,00 € | | 13 | Subventions | 0,00 € |
| 21 | Immobilisations | 3 672,62 € | | 16 | Emprunts | 0,00 € |
| 001 | Déficit d'investissement | 0,00 € | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 5 572,94 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | | 040 | Amortissements | 27 451,51 € |
| RAR | | 3 827,38 € | 2 | 001 | Excédent d'investissement | 11 663,68 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 44 688,13 € | | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 44 688,13 € |

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14 2015**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2015.

Voté à l'unanimité.

- **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2015**

Sous la présidence de M. LABLANQUI Jean-Marie, adjoint en charge des finances, le Conseil municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

| Libellé | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat 2014 reporté | | 21 447,87 € | | 200 834,61 € | | 222 282,48 € |
| Opérations de l'exercice 2015 | 1 147 587,45 € | 1 153 417,30 € | 1 251 557,38 € | 1 451 158,73 € | 2 399 144,83 € | 2 604 576,03 € |
| TOTAL | 1 147 587,45 € | 1 174 865,17 € | 1 251 557,38 € | 1 651 993,34 € | 2 399 144,83 € | 2 826 858,51 € |
| RESULTAT DE CLÔTURE A AFFECTER | | 27 277,72 € | | 400 435,96 € | | 427 713,68 € |
| Dont Restes à Réaliser | 40 898,44 € | 132 261,00 € | | | 40 898,44 € | 132 261,00 € |

Voté à l'unanimité.

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 M14**

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | 427 713,68 € |
| Affectation obligatoire (002) | 27 277,72 € |
| Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement | 0,00 € |
| Solde disponible | 400 435,96 € |
| Affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 150 000,00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) | 250 435,96 € |
| <i>Total affecté au compte 1068</i> | <i>150 000,00 €</i> |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | 0,00 € |
| Déficit à reporter (002) | 0,00 € |

Voté à l'unanimité

- **VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

Vu la proposition de la commission finances fixant une augmentation des taux de 0,05 points pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Maire, conformément à la position de la commission finances, propose les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 11,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,69 %

Voté à la majorité (1 abstention : Jean-Marie LABLANQUI)

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2016**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|--|-----------------------|---|---|-----------------------|
| Chapitres | Désignation | Propositions 2016 | Chapitres | Désignation | Propositions 2016 |
| 011 | Charges à caractère général | 313 841,06 € | 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | 78 910,00 € |
| 012 | Charges de personnel | 465 100,00 € | 73 | Impôts et taxes | 764 590,65 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 266 400,96 € | 74 | Dotations, subventions et participations | 242 034,25 € |
| 65 | Charges financières | 45 500,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 25 465,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 40 000,00 € | 76 | Produits financiers | 10,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 80 000,00 € | 77 | Produits exceptionnels | 4 450,00 € |
| 23 | Virement à la section d'investissement | 125 000,00 € | 013 | Atténuation de charges | 8 600,00 € |
| 042 | Dotations aux amortissements | 38 653,84 € | 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 250 435,96 € |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 1 374 495,86 € | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 1 374 495,86 € |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Chapitres | Désignation | Propositions 2016 | Chapitres | Désignation | Propositions 2016 |
| 10 | Dotations | 0,00 € | 10 | Réserves | 328 698,50 € |
| 13 | Subventions | 0,00 € | 13 | Subventions | 249 966,49 € |
| 16 | Emprunts | 126 000,00 € | 16 | Emprunts | 100 360,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 17 500,00 € | 001 | Excédent d'investissement | 27 277,72 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 372 433,83 € | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 125 000,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 413 473,28 € | 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 10 000,00 € |
| 001 | Déficit d'investissement | 0,00 € | 040 | Amortissements | 38 653,84 € |
| 020 | Dépenses imprévues | 50 000,00 € | 21 | Immobilisations | 8 088,00 € |
| RAR | Restes à réaliser 2015 | 40 898,44 € | RAR | Restes à Réaliser 2015 | 132 261,00 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 1 020 305,55 € | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 1 020 305,55 € |

Voté à l'unanimité

- **MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DES HOPITAUX DROME NORD (SAINT VALLIER, ROMANS)**

Le Maire propose d'adopter une motion en soutien au maintien de l'offre de soin de proximité et ainsi de s'opposer à une possibilité de fermeture des Hôpitaux Drôme Nord (Saint Vallier et Romans).

Voté à l'unanimité

- **MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET D'UNE GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION**

Le Maire propose, sur le même modèle que pour la salle des fêtes, de mettre en place un tarif de location pour l'organisation d'une manifestation dans la nouvelle Maison des Associations à compter du 1^{er} mai 2016.

| | 1/2 JOURNEE 8H à 16H ou 14H à 22H | | 1 JOURNEE 8H à 22H | | MANIFESTATION SANS RECETTE | |
|-----------|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| | 40 € | <input type="checkbox"/> | 70 € | <input type="checkbox"/> | 15 € | <input type="checkbox"/> |
| CHAUFFAGE | 10 € | <input type="checkbox"/> | 10 € | <input type="checkbox"/> | 10 € | <input type="checkbox"/> |

Il propose également d'adopter un règlement intérieur applicable aux particuliers et associations utilisateurs de cette Maison des Associations, dont les locaux sont partagés, pour fixer :

- les modalités de location et réservation pour l'organisation de manifestations ponctuelles ou des activités associatives régulières ou à titre exceptionnel, pour des particuliers
- la sécurité et le maintien de l'ordre public, le respect des dispositions légales en vigueur

Voté à la majorité (1 abstention : Fabrice LARUE)

- **REGULARISATION – ACCEPTATION DE L'OPTION PREVUE AU LOT N°3 CONCLU AVEC LA SOCIETE RHONE ALPES CHARPENTE DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Considérant que le lot n°3 du marché de travaux pour le restaurant scolaire prévoyait une prestation principale (les travaux de charpente et de zinguerie) mais également une prestation complémentaire dite option (volige rabotée) que la commune pouvait ou non acceptait et en demander l'exécution au titulaire du lot,

Considérant que les travaux ont bien été réalisés à la demande du maître d'ouvrage et qu'aucun document ne fait état officiellement de cette levée d'option,

Le Maire demande au Conseil Municipal à ce que la situation soit régularisée et l'option levée par l'assemblée délibérante afin notamment de pouvoir procéder au paiement de la prestation réalisée par le titulaire.

Voté à l'unanimité

- **FIXATION POUR LA DUREE DU MANDAT DES MONTANTS DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS SUITE A L'ADOPTION DE LA LOI N°2015-366 DU 31 MARS 2015**

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus et que faute de décision contraire, le montant de ces indemnités doit être fixé au maximum,

Afin de pouvoir verser une indemnité aux conseillers bénéficiant d'une délégation, le Maire propose de confirmer la décision de l'assemblée délibérante de mars 2014 et de ne pas appliquer le taux maximum autorisé sur les indemnités de fonction attribuées au maire et aux adjoints.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME POUR FAIRE APPEL A SON SERVICE DE REMPLACEMENT POUR FAIRE FACE A L'ABSENCE TEMPORAIRE D'UN AGENT**

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence de leurs collaborateurs ou pour faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 10 % sur la totalité des sommes engagées,

Considérant qu'en l'absence pour cause de congé de la Directrice générale des services, le Maire propose de solliciter le centre de gestion pour recruter un agent en remplacement du 1^{er} juillet au 30 novembre 2016.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC VRSRA D'UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS**

Considérant que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, Valence Romans Sud Rhône-Alpes propose à ses communes membres de leur mettre à disposition l'accès à une plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Considérant, qu'au regard du nombre important de communes membres et du contrat négocié par Valence Romans Sud Rhône Alpes avec un prestataire, l'accès à la plateforme pour la commune se fait à moindre coût.

Le Maire propose de solliciter Valence Romans Sud Rhône Alpes pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION DE LA PARCELLE ZW 121, SITUEE LES SETEREES**

Dans le cadre de la mise en place de jardins familiaux au bord de l'Herbasse à proximité du centre du village, du projet de digue et pour poursuivre l'aménagement du quartier en ce sens, le Maire propose d'acquérir la parcelle ZW 121, située Les Sétérées.

Après négociation avec la propriétaire, le Maire informe que l'achat de cette parcelle par la commune pourrait avoir lieu moyennant la somme de 580 €.

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES ZM 369 ET 372 SITUEES LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 février 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 369 et 372, d'une superficie totale de 477 m², appartenant à M. BUISSON Raphaël. Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES E 1628, 1555, 1562 ET 1566 SITUEES LES GRENIERS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 15 février 2016, adressée par Maître ARTIGOUHA, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située Les Greniers, à Clérieux, cadastrée E 1628, 1555, 1562 et 1566, d'une superficie totale de 2 161 m², appartenant à M. GORZYNSKI Christophe.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 410, SITUEE LES FABRIQUES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 25 février 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat, en vue de la cession d'une propriété située Les Fabriques, à Clérieux, cadastrée C 410, d'une superficie totale de 1 960 m², appartenant à SCI les Cèdres.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES E 310 ET 311 SITUEES RUE DE LA VALLEE**

Au regard de la déclaration d'intention d'aliéner envoyée en mairie qui ne fait pas état d'une division parcellaire, il ne peut être procédé, au vote.

Le notaire en charge du dossier sera recontacté afin de régulariser et de faire parvenir l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette vente.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES ZM 395 ET 394 SITUEES LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 mars 2016, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Etoile-sur-Rhône, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 395 et 394, d'une superficie totale de 771 m², appartenant à Consorts CANTIN.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1460 SITUEE MONTEE DES GENETS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 3 mars 2016, adressée par Maître CROZAT, notaire à Saint-Donat, en vue de la cession d'une propriété située Montée des Genêts, à Clérieux, cadastrée E 1460, d'une superficie totale de 1 006 m², appartenant à M. ARGAUD Lionel.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES E 179 ET 180 SITUEES RUE DU TRAM**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 mars 2016, adressée par Maître NEYRET, notaire à Bourg-de-Péage, en vue de la cession d'une propriété située Rue du Tram, à Clérieux, cadastrée E 179 et 180, d'une superficie totale de 800 m², appartenant à M. BRET Alain et Mme DESBRUS Martine.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DES PARCELLES ZM 343 ET 344 SITUEES LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 mars 2016, adressée par Maître LATTIER, notaire à Hauterives, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 343 et 344, d'une superficie totale de 1 000 m², appartenant à M. MARION Thierry.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Fabrice LARUE

- Dates à venir

- | | | | |
|---|---------------|-------|-------------------------------------|
| • | 21/04 | 20h30 | Commission Communication |
| • | 25/04 | 20h00 | Commission scolaire |
| • | 30/04 | 13h30 | Concours de boules du CMJ |
| • | 08/05 | 11h00 | Cérémonie du 8 mai |
| • | 09/05 | 20h30 | Commission Urbanisme |
| • | 13/05 – 16/05 | | Fête au village |
| • | 23/05 | 19h00 | Inauguration du festival des contes |

- La fête du village aura lieu du 14 au 16 mai 2016. L'ensemble du Conseil municipal est invité à l'apéritif qui sera servi le dimanche 15 mai à 11 heures dans la cour de l'école. Le programme des festivités est le suivant : projection de film, bal, attractions, brocante, concours de boules carrées

- Le festival de contes Les Clérieuzités aura lieu du 23 au 28 mai 2016. Le programme pour cette semaine est le suivant :

CONTES ET AUTRES CLÉRIEUZITÉS ★ 23 AU 28 MAI 2016

l23 INAUGURATION PAR MR FABRICE LARUE, MAIRE DE CLÉRIEUX, SUIVIE D'UN **APÉRITIF CONTÉ**
 AVEC CHRISTINE ADJAH, DOMINIC TOUTAIN, OLIVIER PONSOT, MARTINE CAILLAT ET CLAIRE GRANJON
 ★ LUNDI 23 MAI, 19H, SOUS LE CHAPITEAU À L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE, GRATUIT, OUVERT À TOUS

M24 « FANTAISIE(S) », SPECTACLE D'OLIVIER PONSOT ET JEAN LOUIS CUENNE (PERCUSSIONS)
 ★ MARDI 24 MAI, 20H30, COUR DE L'ÉCOLE GEORGES BRASSENS (REPLI SALLE DES FÊTES EN CAS DE PLUIE)
 POUR ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 7 ANS
 MÉLANGE PASSIONNÉ EXPLOSIF IMPERTINENT ET POÉTIQUE : OLIVIER PONSOT (CONTEUR DÉCOIFFÉ TCHATCHEUR HÂBLEUR VU À L'ÉDITION 2015) PARTAGE LA SCÈNE AVEC JEAN LOUIS CUENNE (MUSICIEN MULTI-INSTRUMENTISTE) HABITÉ PAR LE CALME DES MOINES TIBÉTAINS.
 TARIFS : 7 € / PASS* / ENFANTS MOINS DE 10 ANS : 2 €

J26 APÉRO CONTES ET MUSIQUES
 AVEC LES CONTEURS DOMINIC TOUTAIN, BRIGITTE RAGOT, THIERRY RENARD, DES CONTEURS DE L'ATELIER CONTE ET LES MUSICIENS GENTIANE PIERRE ET FLORIAN GENILLEAU
 ★ JEUDI 26 MAI, 19H, JARDIN DE MONSIEUR BOYER, RUE DES REMPARTS
 TARIFS (ENTRÉE + 1 BOISSON) : 3 € / PASS* / ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS : 1 €

J26 « KOUMBA », SPECTACLE DE THIÉRO DIALLO ET FLORIAN GENILLEAU (HARPE/CHANT)
 ★ JEUDI 26 MAI, 20H30, SOUS LE CHAPITEAU
 POUR ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 6 ANS
 UN HOMME AVAIT DEUX ÉPOUSES, CHACUNE D'ELLES AVAIT MIS AU MONDE UNE FILLE. ON LEUR AVAIT DONNÉ LE MÊME PRÉNOM, KOUMBA, ET LES DEUX KOUMBA ONT GRANDI COMME TOUS LES ENFANTS DU MONDE DANS LE RIRE ET LES JEUX JUSQU'AU JOUR OÙ...
 TARIFS : 7 € / PASS* / ENFANTS MOINS DE 10 ANS : 2 €

v27 APÉRO CONTÉ
 AVEC LES CONTEURS OLIVIER DE ROBERT, ANNE KOVALEVSKY, ET LES ENFANTS CONTEURS DE CLÉRIEUX
 ★ VENDREDI 27 MAI, 19H, COUR DE MAISON MÉDICALE, RUE DU CHALON
 TARIFS (ENTRÉE + 1 BOISSON) : 3 € / PASS* / ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS : 1 €

v27 SOIRÉE CLÉRIEUZITÉS « LÉGUMINEUSES PARTY »
 SCÈNE PARTAGÉE AVEC OLIVIER DE ROBERT, MARTINE CAILLAT, CLAIRE GRANJON, DOMINIC TOUTAIN, ANNE KOVALEVSKY
 ★ VENDREDI 27 MAI, 20H30, CHAPITEAU
 CINQ CONTEURS, UN PEINTRE ET QUELQUES CUISINIERS RÉUNIS POUR UNE « LÉGUMINEUSES PARTY ! » EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES LÉGUMINEUSES (THÉMATIQUE CHOISIE PAR L'ONU).
 SUIVIE D'UNE SOUPE PARTAGÉE
 POUR ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 7 ANS
 TARIFS : 7 € / PASS* / ENFANTS MOINS DE 10 ANS : 2 €

s28 PROMENADE CONTÉE, AVEC MAXIMILIEN QUIVRIN, ENTOMOLOGISTE
 ET LES CONTEURS MONIQUE BELLE, MARILYNE DESLOIR ET DOMINIC TOUTAIN
 ★ SAMEDI 28 MAI, 10H, RENDEZ VOUS AU CHAPITEAU
 À LA DEMANDE GÉNÉRALE APRÈS LE SUCCÈS DE L'AN PASSÉ, MAXIMILIEN REVIENT POUR UNE PROMENADE CHAMPÊTRE À LA RECHERCHE DES BÉBÊTES ET DE LEURS HISTOIRES
 TARIFS : 7 € / PASS* / ENFANTS MOINS DE 10 ANS : 2 €

s28 APÉRO CONTÉ
 AVEC LES CONTEURS OLIVIER DE ROBERT, DOMINIC TOUTAIN, CÉCILE MOUYON, MARILYNE DESLOIR, DES CONTEURS DE L'ATELIER CONTE ET DES ENFANTS CONTEURS
 ★ SAMEDI 28 MAI, 12H, PLACE SAINTE CATHERINE (PLACE DU MARCHÉ), RUE DE LA VALLÉE
 TARIFS (ENTRÉE + 1 BOISSON) : 3 € / PASS* / ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS : 1 €

s28 GOÛTER CONTÉ EN FAMILLE, AVEC CÉCILE MOUYON
 ★ SAMEDI 28 MAI, 15H30, PARC DU CHATEAU, ENTRÉE NORD DU VILLAGE
 À L'HEURE DU GOUTER, TOUT PEUT ARRIVER...
 TARIFS (ENTRÉE + 1 BOISSON) : 3 € / PASS* / ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS : 1 €

s28 « CONTES À NE PAS DORMIR, MÊME DEBOUT », SPECTACLE D'OLIVIER DE ROBERT
 ★ SAMEDI 28 MAI, 20H30, SOUS LE CHAPITEAU
 VOILÀ QUE LES BONS VIEUX CONTES À GRAND-PAPA PRENNENT LEURS AISES ET NOUS ENTRAÎNENT DANS UNE FOLLE SARABANDE... OLIVIER DE ROBERT RACONTE, SANS ARTIFICE MAIS PAS SANS ÉNERGIE, LES CONTES VENUS DU FOND DE SA BESACE À MÉMOIRE.
 POUR ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 10 ANS
 TARIFS ADULTES/ENFANTS + DE 10 ANS : 7 € / PASS*

★ PASS PARTOUT = 28 € (VALABLE POUR TOUS LES SPECTACLES POUR 1 PERSONNE AVANT PLUS DE 15 ANS + 1 PERSONNE AYANT MOINS DE 10 ANS)

★ PASS ADO = 15 € (VALABLE POUR TOUS LES SPECTACLES POUR 1 PERSONNE AYANT MOINS DE 16 ANS)

Brigitte BETON

- Dans le cadre de l'année bleue, une sortie très appréciée a été organisée à Valence
- Le concours de boules du CMJ se prépare. Il aura lieu le 30 avril, de nombreux lots sont à gagner
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction.

Laurence GIRERD-CHANEL

- Dans le cadre de l'organisation des TAP, elle souligne que l'utilisation de l'ancienne cure est bien pratique pour organiser des activités

Rachel SILVESTRE

- Elle s'étonne que la réunion prévue avec les commerçants n'ait finalement pas eu lieu et surtout que la commission économique n'ait pas été prévenue. Les convocations n'ont pas été faites et aurait été envoyées trop tard donc il a été plus préférable d'annuler.

Jean-Marie LABLANQUI

- Il a rencontré deux prestataires de logiciel pour réfléchir à la mise en place, à compter de septembre 2016, d'une inscription et d'un paiement de la cantine par internet.
- Il a participé à une réunion sur la restauration scolaire à la communauté d'agglomération
- Il s'est rendu à une réunion organisée par l'éducation nationale sur la mise en place des TAP et surtout sur la favorisation de la concertation autour du PEDT. A ce propos, la commission scolaire va prochainement travaillé sur l'évaluation et la révision du PEDT (travail demandé par l'éducation nationale avant le 1^{er} juillet 2016).

François AUROUX

- Il serait bien de ramasser le sable et les galets qui sont sous le pont du Chalon. Cela est prévu, les services techniques doivent prochainement s'en occuper. Ils sont en train actuellement d'embellir le rond-point des Houlettes avec notamment la plantation d'une prairie fleurie et d'un hôtel à insectes.
- Apparemment, il a été informé que plusieurs riverains auraient écrit au SIABH suite à leur courrier relatif aux acquisitions foncières pour le projet de digue mais qu'ils n'auraient jamais eu de réponse. Le Maire ne sait pas ce qu'il en est à ce propos.
- L'agglomération est désormais compétente en matière d'eau de ruissellement urbaine. Il se demande donc si la problématique de la Rue du Chalon sera alors transférée à l'agglomération. Il y a encore des incertitudes sur ce point puisque l'eau vient de la campagne (Saint Bardoux) mais traverse le village. Le Maire fait en tout cas tout son possible pour que le Chalon soit une compétence prise en charge par la communauté d'agglomération.

Dominique GIROT

- Il souhaite simplement rajouter, pour répondre à François AUROUX, qu'il a pour sa part une parcelle concernée par les acquisitions du SIABH et qu'il n'a jamais rencontré de problème à ce propos.

Anne-Sophie BAILLIEZ

- Une rencontre a eu lieu avec JMC Façades pour un projet d'implantation dans la ZA des Bouviers. D'autres dossiers d'acquisitions sont toujours en attente au service économique de Valence Romans Sud Rhône-Alpes qui a en charge ce dossier.

Frédéric MANEVAL

- Un groupe de personnes pourraient être intéressées pour acheter la Maison Masade pour mettre en place de l'habitat participatif avec des lieux partagés (jardins communs, salle de réunion à destination d'associations...). Une rencontre a eu lieu, un projet plus concret doit désormais être présenté.
- Des contacts sont en cours avec un lotisseur pour ouvrir à l'urbanisme et aménager le haut des Mignots.

Fabrice LARUE

- Une première rencontre a eu lieu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la rénovation de la mairie (réunion de lancement). Le planning fixé est la production d'un avant-projet sommaire pour le 15 septembre pour demander des subventions au Conseil Départemental. Actuellement, l'équipe est en phase de diagnostic, elle doit analyser les lieux, le fonctionnement du bâtiment et de la place puis identifier les difficultés et les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.